

28.1.16

# La Régie des Bâtiments

L'expert immobilier de l'Etat fédéral



Régie des Bâtiments

NL | FR

Contact 

## La Régie des Bâtiments

Accueil  
Compétences  
Comité de direction  
Structure  
Règlement administratif  
Offres d'emploi  
Mises en vente  
Politique environnementale  
Intégrité

### Activités

Chantiers/Réalisations  
Flandre  
Bruxelles  
Wallonie  
International

Communiqués de Presse

### Marchés publics

1. Nos documents de marchés
2. Introduction d'une demande de participation / d'une offre
3. Free Market
4. Liens utiles
5. Autres documents

### Divers

Contact - Accès  
Plainte  
Lien  
Membre de PuRE-net

Vous êtes ici: [Accueil](#) > [Réalizations](#) > [Réalizations Bruxelles](#) > PALAIS DE JUSTICE DE BRUXELLES

## PALAIS DE JUSTICE DE BRUXELLES

L'histoire du palais de justice débute fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Inauguré en 1883, il était à l'époque le plus grand bâtiment d'Europe. Il est aujourd'hui emblématique du paysage bruxellois. L'entrée principale pour le public est située à la place Poelaert.

En 2010, la Régie des Bâtiments a organisé avec la Justice un concours international d'idées intitulé « Brussels Court House : Imagine the future ! ». Le but était de développer une vision sur l'avenir du palais de justice déclinée en une ou plusieurs idées reprenant les grandes lignes d'un projet d'architecture et d'urbanisme pour le palais et ses alentours et laissant à la créativité et à l'imagination une place prépondérante.

Les résultats de ce concours sont à la base du masterplan pour le palais de justice qui a été approuvé en février 2013 par le Conseil des ministres fédéral. Le masterplan prévoit entre autres que les tribunaux correctionnels de première instance et les cours d'appel, les tribunaux de l'application des peines et les pièces à conviction disparaissent du palais de justice.

Au rez-de-chaussée, au premier et au deuxième étage aux environs de la « salle des pas perdus », se trouveront les cours d'assises, deux justices de paix, le tribunal de police et le collège des procureurs généraux.

La Régie des Bâtiments a réalisé une étude consacrée à l'histoire de la construction du palais de justice. Des études partielles existaient déjà mais une étude globale faisait défaut. Environ 1000 plans originels sont intégrés dans cette étude laquelle couvre une période allant de 1862 à 1950 environ. Afin de préserver pour la postérité ces plans prestigieux, les Archives générales du Royaume les conservent dans les meilleures conditions.

Dans le cadre de l'utilisation rationnelle de l'énergie, une installation de cogénération a été montée en 2010, ce qui permet de réduire de 300 tonnes les émissions annuelles de CO<sup>2</sup>.

La restauration des façades et du soubassement de la coupole pourra être lancé dès qu'une étude globale de rénovation sera disponible. L'objectif est d'assigner ces études en 2016. Avant de commencer les travaux de rénovation, il faut également obtenir les permis nécessaires (bâtiment classé) et attribuer les travaux à un entrepreneur. Le démarrage effectif des travaux de rénovation des façades est donc prévu pour 2018. Dans un premier temps, les interventions auront lieu sur la façade de la place Poelaert. Il faut compter environ 2,5 ans pour la rénovation d'une façade.

### Envie de visiter ?

La visite est possible avec les associations de guides officielles [Korei](#) (nl) : T. 02 380 22 09, e-mail : [korei@skynet.be](mailto:korei@skynet.be) et [Arkadia](#).be (fr) : T. 02 563 61 53, e-mail : [info@arkadia.be](mailto:info@arkadia.be). La demande doit se faire trois semaines avant la visite envisagée.



HistoriqueConcours international d'idéesEtude historique du bâtimentRestauration de la coupoleRestauration du plafond et du patio d'entréeUtilisation rationnelle de l'énergieClassement**Historique**

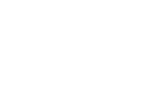
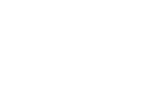
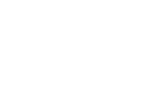
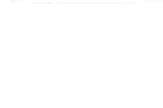
Le palais de justice est l'un des monuments les plus remarquables du 19<sup>e</sup> siècle en Europe. L'axe longitudinal et l'axe transversal du bâtiment mesurent respectivement 160 et 150 mètres. La superficie totale nette atteint +/- 81 000 m<sup>2</sup> (110 000 m<sup>2</sup> brute) avec les huit cours intérieures. Cet imposant rectangle est dominé par une coupole massive (24 000 tonnes) juchée à une hauteur de 142 mètres. L'impressionnante salle des pas perdus, longue de 90 mètres et large de 40, totalise quelque 3 600 m<sup>2</sup> avec la galerie du premier étage. Une étoile à 16 branches en marque le centre.

Un concours international d'architecture pour la construction du palais de justice de Bruxelles fut organisé en 1860. Cependant, aucun des avants-projets introduits ne convainquit le jury. C'est pourquoi en 1861, le Ministre de la Justice de l'époque désigna comme architecte Joseph Poelaert. La première pierre fut posée le 31 octobre 1866. L'inauguration eut lieu 17 ans plus tard, le 15 octobre 1883, alors que l'architecte Poelaert était décédé depuis quelques années.

Une grande partie du quartier des Marolles, l'un des plus populaires de Bruxelles, devait s'incliner devant "Dame Justice", ce qui fit du mot "architecte" l'une des plus graves insultes parmi les Bruxellois de souche. Le palais de justice avait été érigé sur l'ancien "Galgeberg" (Colline des Potences), lieu où les malfaiteurs étaient pendus et exposés pour l'édification des foules. C'est sur cette colline que Vésale allait la nuit dérober des cadavres pour étudier le corps humain.

A cette époque, le palais de justice était le plus grand bâtiment d'Europe, plus grand encore que le Vatican à Rome. L'architecte opta résolument pour le style gréco-romain, ce qui toutefois ne l'empêcha pas de produire une oeuvre très originale. Par leur taille et leurs proportions, les salles et cages d'escalier évoquent l'absolue suprématie du pouvoir judiciaire sur l'individu. La différence de niveau de 20 mètres entre la ville haute et la ville basse exigea des travaux de nivellement de grande ampleur. L'ingénieur François-Joseph Wellens du ministère des Travaux publics de l'époque, veilla à ce que les plans dessinés soient réellement exécutés. Pour réaliser le projet sur le plan technico-architectural, il dut faire preuve de beaucoup d'ingéniosité. C'est ainsi qu'il eut déjà recours au fer et au métal, notamment pour le grand portique d'entrée et pour l'imposante coupole. L'architecte Victor Horta citait déjà le palais de justice comme un exemple d'ouvrage où la pierre et le fer étaient associés. Contrairement à l'oeuvre de Horta, le fer et l'acier étaient toutefois utilisés à des endroits non visibles.

Le 3 septembre 1944, vers 12 heures 30, les Allemands mettaient le feu à la coupole qui s'effondra peu après. Dans les sous-sols du palais de justice, des bombes incendiaires explosaient, détruisant la partie arrière du bâtiment. Le conservateur du palais de justice de l'époque, Albert Storrer, a conçu et coordonné tous les travaux de réparation et de reconstruction. Trois ans plus tard, les dégâts étaient entièrement réparés et la coupole s'élevait



2,5 mètres plus haut qu'à l'origine. Les critiques à propos de la coupole initiale jugée trop basse étaient ainsi rencontrées.

En octobre 2011, un hommage a été rendu à Albert Storrer à l'occasion du placement de son buste face à la salle d'audience de la cour d'appel. Le buste original était auparavant placé sur l'esplanade en face du buste d'Albert Poelart. Comme il avait subi des dégradations en 2010, il devait être remplacé.

[Top](#)

---

## Concours international d'idées

Le concours « Brussels Court House : Imagine the future ! » lancé en 2010 avait pour but de développer une vision sur l'avenir du palais de justice se déclinant en une ou plusieurs idées et reprenant les grandes lignes d'un projet d'architecture et d'urbanisme pour le palais de justice et les alentours de la place Poelaert. Il s'agissait d'un concours international ouvert et créatif. Les concepts présentés devaient tenir compte du bâtiment en tant que monument et de la signification de cet endroit dans un contexte contemporain. Le concours d'idées souhaitait garder ce point d'approche aussi large que possible.

Le but de ce concours était d'imaginer la future fonction judiciaire ou autre du palais de justice de Bruxelles et des alentours de la place Poelaert et non remettre un projet d'urbanisme ou d'architecture fini.

Les participants pouvaient travailler sur **un** ou sur les **deux scénarios** suivants :

1. soit sur un palais de justice gardant (partiellement) une fonction judiciaire comme, par exemple, la cour d'appel (la section civile), la Cour de Cassation, le parquet près de la Cour de Cassation, la cour d'assises et les barreaux.
2. soit sur un palais de justice complètement vidé de ses fonctions «justice».

Ce concours était destiné aux professionnels de tous pays oeuvrant dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et de la Justice, aux ingénieurs, aux ingénieurs commerciaux, aux artistes ainsi qu'à toutes les écoles dans ces secteurs d'activités.

188 dossiers ont été déposés. Un jury a désigné trois lauréats pour chaque scénario. La proclamation des résultats s'est déroulée le 30 mars 2011 au Palais des Beaux-Arts à Bruxelles.

### **Laureats scenario 1 : un palais de justice gardant (partiellement) une fonction de justice**

1. Redeveloping the basement of the Palace of Justice  
T.O.P. office-EXPO68-Jos Vandenbreeden-Eugeen Liebhaut (Belgique)
2. A new quarter of Justice in Brussels, Judging in a contemporary environment  
Surentu / De Mul Architects (Pays-Bas)
3. Elysium A public destination underneath the courthouse  
City 4 (Pays-Bas)

### **Laureats scenario 2 : un palais de justice sans affectation judiciaire**

1. Pas de Palais, Pas de Palais  
Scale (Belgique)
2. Rencontre urbaine  
Graphical arch (Belgique)
3. Rue du Palais  
Pierre Silande en Mickael Papin (France)

[Top](#)

---

## Etude historique du bâtiment

L'étude historique du palais de justice de Bruxelles a été réalisée en 2010. Il existait déjà des études consacrées à certaines parties du palais de justice mais une étude globale faisait défaut. Environ 1000 plans originels sont intégrés dans cette étude globale qui couvre une période de 1862 jusqu'à environ 1950. La majeure partie des plans proviennent de la période entre 1868 et 1883, période pendant laquelle le palais de justice a été érigé. A propos d'une ébauche on peut affirmer qu'elle a été signée de la main de Joseph Poelaert. Il s'agit du projet d'une partie de l'escalier qui mène à la rue des Minimes.

Les plans donnent une idée précise de la conception technique du bâtiment et de la chronologie des travaux.

L'étude historique de la construction constitue un instrument de travail pratique pour une meilleure compréhension et une meilleure connaissance des méthodes et des techniques de construction.

Sur le plan technique, le palais de justice est un bel exemple des techniques de construction en vigueur à l'époque. Le bâtiment impose par son volume en pierre mais derrière la pierre se cache une construction en fer.

Les plans architecturaux originels ont jadis été utilisés à maintes reprises et modifiés par des entrepreneurs lors de la construction du bâtiment et des adaptations qui y ont été apportées. En sont témoins les innombrables annotations et corrections au crayon. Elles renseignent sur les façades extérieures, les corridors et locaux comme par exemple sur les dimensions des pierres. Les lourdes poutres en fer, nécessaires à la construction des toitures et à la substruction de la coupole, sont en outre nettement visibles sur les plans.

D'autres plans mettent en évidence des motifs d'ornement en pierre et en marbre des sols.

Finalement, cinq plans datant de 1889 représentant l'installation de chauffage central originelle se retrouvent dans les archives. Les chaudières à charbon se trouvaient, à l'époque, dans la cave sous la salle des pas perdus.

La Régie des Bâtiments et les Archives de l'Etat collaborent afin de conserver cette précieuse collection pour la postérité. Les Archives générales du Royaume sont chargées de la conservation de la collection et en digitaliseront les pièces maîtresses. En cas de nécessité, les plans pourront aussi être restaurés dans un atelier spécialisé.

[Top](#)

---

## Restauration de la coupole

En septembre 2002, l'antenne Eurovision (17 mètres) a été démontée. Une nouvelle poutre de ceinture en béton a dû être prévue afin de répartir les forces sur l'ensemble de

la maçonnerie. Les pilastres en pierre ont été à nouveau solidarisés à l'aide de chevilles et la charpente en métal a été renforcée au moyen de profilés métalliques supplémentaires.

Le recouvrement en cuivre de la coupole a été renouvelé. Les éléments ornementaux (têtes de lion, flambeaux, couronnes de fleurs, feuilles de laurier, volutes, étoiles, feuilles d'acanthé) ont été refaits sur la base des éléments ornementaux originels dans un atelier artisanal hongrois. La dorure de ces éléments ornementaux a été réalisée par une firme parisienne qui a aussi doré la statue de la liberté de New York.

Les cadres de fenêtre situés sous la coupole ont été recouverts de plaques de cuivre comme à l'origine. Les joints détachés ont été renouvelés là où c'était nécessaire.

L'installation électrique a été renouvelée, y compris l'alerte incendie. Des sanitaires et un local d'entretien ont été prévus et de nouveaux locaux techniques ont été installés sous le plancher de la coupole.

A l'intérieur de la coupole, tous les éléments ont été rétablis comme autrefois. Des parois conchoïdales augmentent en outre l'impression de profondeur lorsqu'on lève les yeux à partir de la salle des pas perdus. Une nouvelle rambarde a été placée autour de l'ouverture centrale de la coupole, conformément aux exigences actuelles de sécurité.

On a une belle percée vers la coupole à partir de l'imposante salle des pas perdus.

Les échafaudages autour de la coupole ont été placés au milieu des années 80 pour exécuter des travaux de sécurité. Ils ont ensuite été utilisés pour la restauration de la coupole. Ces échafaudages sont la propriété de l'Etat belge et serviront lors d'études ultérieures ainsi que lors de la restauration du soubassement de la coupole. Ils disparaîtront à la fin de ces travaux de rénovation.

[Top](#)

---

## Restauration du plafond du patio d'entrée

En 2005, le plafond du patio d'entrée donnant sur la place Poelaert a été examiné en profondeur. Des travaux de sécurité ont ensuite été exécutés.

[Top](#)

---

## Utilisation rationnelle de l'énergie

En raison de sa taille, le palais de justice consomme beaucoup d'énergie. Afin de réduire cette consommation, la Régie des Bâtiments a placé une installation de cogénération qui permet également une réduction de 300 tonnes des émissions annuelles de CO<sup>2</sup>.

Cette installation permet d'associer la production de chaleur à celle d'électricité ; l'électricité étant issue de la chaleur, laquelle serait normalement perdue.

Vu la grandeur de l'installation, un nouveau local technique a été créé en sous-sol.

---

## Classement

Le palais de justice est classé monument historique par arrêté gouvernemental depuis le 3 mai 2001. Il est actuellement proposé au classement mondial.

[Top](#)

---

**Dossier actualisé le: 28/01/2016**

---

© Régie des Bâtiments - Administration centrale : avenue de la Toison d'Or 87 boîte 2 - 1060 Bruxelles  
Tél. général : +32 (0)2 541 65 11 - Fax général : +32 (0)2 541 71 94